



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2020 (articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé :	23
Nombre de Conseillers en exercice :	23
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance :	23

L'an deux mille vingt, le six juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 26 juin 2020

PRESENTS : M. MICHEL Jean-Marc, Mme ESCHALIER Cathy, M. CAPIOD Thierry, Mme LAURENT Josy, M. GADILHE Sébastien, Mme RAYNARD Christiane, Mme RICHARD Annie, Mme LAPIERRE Marie-Jeanne, M. GSEIGNER Gérard, M. BRUEYRE Jean-Louis, M. FAUCUIT Georges, Mme RIEU-FROMENTIN Françoise, M. THIBON Hubert, Mme COLOMB Cathy, Mme BONIN Virginie, M. BONNET Franck, M. AUBANEL Jean, Mme LOPEZ MALTEZ Vera, Mme SOUTEIRAN Floriane, M. BROCHE Nicolas, M. MANIFACIER Jean-Paul, Mme CAREMIAUX Paulette, M FROMENT Arnaud.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme RAYNARD Christiane assistée de Mme BISCARAT Marie-Hélène, DGS

Diminution des tarifs de droits de place pour le Marché des Potiers 2020 (2020-078)

Cette édition étant spéciale et limitée du fait de la crise sanitaire, il est proposé de diminuer le droit de place et de la fixer à 20 € par stand Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, la décision est adoptée.

Participation au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier « Les Cévennes Ardéchoises » (2020-079)

M. Jean-Marc MICHEL est nommé en tant que représentant la commune des Vans au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier « Les Cévennes Ardéchoises ».

Assainissement collectif : Approbation du rapport du délégataire 2019 – SAUR - fin de l'avenant avec la société fermière et décision pour la gestion du service (2020-080)

M. le Maire fait part au Conseil de la réception du rapport sur le fonctionnement de la station d'épuration et sur la qualité des rejets des effluents : ce document très technique est à la disposition de tous en mairie. Le 6 avril 2019, la station a dû faire face à un trop plein (dû à une pluviométrie anormale) et ce trop-plein s'est déversé dans le ruisseau ; le rapport du délégataire est analogue à celui des années précédentes. Voté à l'unanimité

M. le Maire sollicite un vote de principe pour un transfert au SISPEC à condition que le syndicat respecte tout ce qui est demandé : ne pas augmenter les tarifs et continuer le programme du Schéma Directeur d'Assainissement Le vote est acquis à l'unanimité. M. MICHEL réitère son engagement de ne pas augmenter le prix de l'assainissement et de respecter le Schéma Directeur. Il s'engage à produire une convention au Conseil sur ces bases.

Occupation du Domaine Public : mesures exceptionnelles suite à la crise sanitaire (D 2020-081)

Après en avoir délibéré, il est procédé au vote : Pour les remises de 50 % pour les commerçants sédentaires et de 30 % pour les commerçants non sédentaires, vote à l'unanimité - Pour la tolérance générale sur l'occupation du domaine public jusqu'en septembre, vote à la majorité (1 Contre : M. Jean-Paul MANIFACIER)

Fin des tarifs réglementés de vente d'électricité et proposition du Syndicat d'Energies (SDE 07) pour un groupement de commandes (2020-082)

Décision reportée à un prochain Conseil

Travaux d'extension du réseau électrique pour le projet ARDECHE HABITAT (Clos Reynaud) : acceptation avant-projet sommaire (D2020-083)

Après en avoir délibéré, l'avant-projet sommaire proposé par le SDE 07 est adopté à la majorité (1 abstention : Annie RICHARD)

Approbation du rapport du commissaire enquêteur concernant l'aliénation d'un chemin rural aux Parrots D 2020-084)

Le projet de répartition du chemin rural a fait l'objet d'un consensus entre les riverains reçus par le commissaire enquêteur durant l'enquête publique. L'accord porte sur une répartition qui existe déjà dans les faits, la partie Est sur un plan longitudinal du chemin est déjà clôturée par la partie qui la revendique ; la partie Ouest, insérée entre un mur de clôture et la propriété SCHLEEF, devrait revenir à ces derniers. La dernière partie du chemin sert d'aire de retournement : elle est ouverte et utilisée à la circulation publique, donc d'intérêt général et il conviendrait qu'elle le reste. Adopté à l'unanimité.

Signature des actes en la forme administrative (D 2020-085)

M. le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité pour une collectivité de réaliser des actes en la forme administrative valant acte notarié pour des ventes ou achats, notamment de terrains. Le Maire joue alors le rôle de notaire tandis qu'un adjoint, en principe le 1^{er} adjoint, représente la commune. Il propose d'user de cette possibilité chaque fois que nécessaire dans cette mandature. Adopté à l'unanimité.

Projet d'enfouissement de ligne électrique à La Villarde - Acceptation Avant-Projet Sommaire (D 2020-086)

Dans le cadre de la construction d'une piscine, un habitant sollicite la commune pour déplacer la ligne électrique qui passe au-dessus de son projet. Le devis estimatif chiffré par le SDE 07 engendre une participation communale de 9 258.43 €. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, la commune refuse de prendre en charge cette dépense.

Régularisation foncière des Places du Chastellas, Place de l'Oie et chemin du Haut Gras (D 2020-087)

M. CAPIOD propose au Conseil la régularisation de 3 dossiers, ce que le Conseil décide :

1. Place du Chastellas à Naves : devant le point info. Les places utilisées comme parking appartiennent à des privés : 2 propriétaires disparus sans succession et 2 autres qui sont d'accord pour céder ces places de gré à gré. Le passage du géomètre n'est pas requis.
2. Place de l'Oie : le cadastre n'a pas été mis à jour. Un procès-verbal de Conseil datant de 1993 fait état de travaux communaux sur cette place. Un document d'arpentage a été retrouvé à cette date mais non signé Il conviendrait de faire passer un géomètre.
3. Pointe Chemin du Haut Gras avec la départementale. Parcelle utilisée par la commune à régulariser.

Marché à bons de commande voirie 2020 (D 2020-088)

M. CAPIOD rend compte du marché à bons de commande lancé par la mandature précédente et non attribué. Il propose d'attribuer ce marché au plus tôt, sachant que deux candidats ont déposé une offre et que l'analyse des offres a été faite. Ce marché sans minimum et avec un maximum de 400 000 € HT peut être reconductible 3 fois. Il propose la notification au plus tôt, ce que le Conseil décide même si Georges FAUCUIT regrette que seulement deux entreprises aient répondu. Le vote est acquis à la majorité.

Création d'un poste Agent de sécurité voie publique (D 2020-089)

Pour faire respecter la zone bleue, l'embauche d'un Agent de Sécurité de la Voie Publique s'est révélée efficace. Durant la campagne électorale, l'engagement de faire un appel à candidatures pour recruter en CDD sur 6 mois un ASVP puis l'embaucher à l'année a été pris. D'autre part, le chef de service de la police va partir à la retraite prochainement et devra être remplacé. Paulette CAREMIAUX demande si l'embauche d'un ASVP est nécessaire à l'année car il ne remplit pas les mêmes missions qu'un policier. La minorité est d'accord sur un renforcement du service police l'été par le recrutement d'un ASVP, mais pas sur une embauche supplémentaire au service police.

Vote : Contre : 2 (Paulette CAREMIAUX – Jean-Paul MANIFACIER) - Abstentions : 1 (Arnaud FROMENT)
Pour : 19.

Remplacement et création de postes au service technique (D 2020-090)

Vote pour le remplacement et la création de 2 postes : Contre : 0 Abstention : 1 (Arnaud FROMENT) Pour : 22
Le vote est acquis à la majorité.

Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion pour l'assistance aux dossiers de retraite des agents (2020-091)

Le vote est acquis à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle 2020 au CCAS des Vans pour encaissement des recettes de la castagnade 2019 (2020-092)

Voté à l'unanimité.

Détails des subventions et participations 2020 (associations, divers organismes et CCAS) (2020-093)

Le vote est acquis à l'unanimité

Le Maire, Jean-Marc MICHEL.



